

Communiqué du groupe de l'opposition municipale

Monsieur Grouard a une faculté de déclarer n'importe quoi qui confine à la gaminerie. Depuis la guerre, toutes les municipalités ont œuvré en matière de voirie. Et même avant ! Mais aucun maire n'a cru devoir, comme le fait Monsieur Grouard, déclarer que ses prédécesseurs n'avaient « rien fait ».

Il y a en effet 1206 rues à Orléans. Toute municipalité ne peut en refaire qu'une partie et cela se vérifiera évidemment pour le précédent mandat, comme pour tous les autres.

Mais revenons sur les propos de l'actuel maire d'Orléans pour qui, en matière de voirie, « rien n'avait été fait depuis 15 ou 20 ans ».

Rien vraiment ? Il est pourtant très difficile de ne pas se souvenir des multiples chantiers qui ont marqué cette période. Rien, l'aménagement du carrefour Candolle alors que l'ancien autopont était hideux et dangereux et perdurait depuis trop longtemps ? Rien, l'avenue Jean Zay : sans ce chantier mené contre vents et marées quel serait l'état de la circulation dans la rue Saint Marc et le faubourg Saint Vincent ? Rien, la réfection complète de la rue de la République ? Rien, les innombrables travaux de voirie effectués chaque année et répartis dans tous les quartiers ? Rien, le réaménagement complet de 9 places : place du Vieux Marché, place de la Bascule, place de Gaulle, place Abbé Desnoyers, place Mozart, place de la Croix Saint Marceau, place de l'Indien, place de la Nouvelle Orléans, place de la Tour blanche ? Rien, les nouvelles avenues et rues de Saint Marceau (Savary, Michelet, Saint Fiacre), de la Zac de l'Indien à La Source, de la Borde aux Mignons, du quartier Dessaux ? Et l'on peut ainsi continuer...

Quand il fait des comparaisons, Monsieur Grouard oublie volontairement de prendre en compte les voiries situées dans les Zac, celles qui relèvent des opérations d'aménagement et d'urbanisme, celles qui sont faites par l'intercommunalité (et dont la Ville d'Orléans supporte une partie importante du coût) et celles qui ont été faites en lien avec la première ligne de tram. Rappelons seulement la réfection complète de l'avenue de Paris (avec une pelouse et des arbres), de la rue du Tabour, de la plus grande partie de la rue Royale, de l'avenue Dauphine, de l'avenue de la mouillère, de l'avenue de la Bolière, de l'avenue Ambroise Paré, avec de nouveaux revêtements, de nouveaux éclairages, des centaines d'arbres, des kilomètres de pelouse... Il est difficile de considérer que tout cela ne fait pas partie des travaux de voirie.

On pourrait aussi citer le pont de l'Europe dont il est difficile de considérer que c'est une opération de voirie mineure ! Et dire que le futur pont si nécessaire à l'est de l'agglomération attend toujours... comme, bien sûr, la seconde ligne de tram.

Si l'on prend tout cela en compte, on s'aperçoit facilement qu'il a été fait davantage de « travaux de voirie » de 1990 à 2000 que maintenant.

Et quant aux nécessaires aménagements de sécurité auprès des écoles, cela a été proposé avec beaucoup d'insistance par Pascal Martineau au nom de l'opposition municipale après le tragique accident du 16 juin 2005. Dans un premier temps, nous n'avons pas eu de réponse. Puis nos propositions ont été reprises. Tant mieux. Nul ne peut en effet contester le bien fondé de ces travaux.

22 février 2006.